



64200

20160022

EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE BASSUSSARRY

Séance publique du 11 AVRIL 2016

L'an deux mille seize, le onze avril à 19h00, les membres du conseil municipal de la commune de BASSUSSARRY, se sont réunis en session ordinaire dans la salle du conseil municipal de la mairie, sur convocation qui leur a été adressée par le Maire le 03 avril 2016 conformément à l'article L2121.11 du Code général des collectivités territoriales.

Etaient présents : M. Paul Baudry, Maire, Mmes et MM. Gallot, Davril, Yaouanc, Bonzon, Delette, Etchegaray, Bigé, Gay, Etcheverry, Recart, Dallet, Sorhais, Vigier et Gony.

Excusé(s) : MM. Lahorgue (procuration à M. Baudry), Klisz (procuration à M. Davril) et Bigoteau.

Secrétaire de séance : M. Francis Davril

Nombre de conseillers en exercice : 18

Nombre de présents : 15

Nombre de votants : 15

**N°7-2 : Objet : Approbation du Compte de Gestion dressé par le trésorier (budget annexe du lotissement Ur Geldi)**

Conformément à l'article L 2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal doit se prononcer sur le compte de gestion 2015 élaboré par Monsieur le Trésorier Principal d'Anglet Adour Océan pour le budget annexe du lotissement Ur Geldi.

Pour 2015, les écritures du compte de gestion sont en tous points conformes aux écritures du compte administratif.

Il est donc proposé au conseil municipal d'approuver le compte de gestion du Budget annexe du lotissement Ur Geldi de Monsieur le Trésorier Principal pour l'exercice 2015.

**APRES** avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire

**APRES** en avoir délibéré,

**Le CONSEIL MUNICIPAL**

**APPROUVE** le compte de gestion 2015 du budget annexe du lotissement Ur Geldi.

Vote : 15

Pour : 17 (dont 2 procurations)

Adopté à l'unanimité

**AFFICHÉ LE :** 28/04/2016  
**RETIRÉ LE :**

PYRÉNÉES-ATLANTIQUES

MAIRIE  
DE  
**BASSUSSARRY**



64200

EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE BASSUSSARRY



Pour extrait certifié conforme

~~Le Maire~~

P. Baudry